



# Supporting the future of Syria and the region

Brussels V Conference | 29-30 March 2021

## Déclaration des coprésidences

1. La cinquième conférence sur «l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région», organisée par l'Union européenne (UE) et coprésidée par les Nations unies, s'est tenue le 30 mars 2021 en format virtuel. Réunissant 79 délégations provenant de 52 États, 8 organisations régionales et institutions financières internationales (IFI), 16 agences des Nations unies et 3 organisations humanitaires, elle a été précédée par une journée de dialogue virtuel et une semaine de manifestations parallèles.

2. Bruxelles V s'est tenue peu après le dixième anniversaire des manifestations populaires pacifiques de mars 2011, dont la répression dans la violence a engagé le pays sur la voie d'une guerre effroyable. Neuvième conférence internationale consacrée à la crise syrienne, après celles qui se sont tenues au Koweït (2013-2015), à Londres (2016) et à Bruxelles (2017-2020), elle a été l'occasion de réaffirmer l'engagement politique, humanitaire et financier de la communauté internationale en faveur de la population syrienne et de renouveler le soutien sans faille de la communauté internationale aux voisins de la Syrie, en abordant les défis immédiats et à long terme que le conflit fait peser sur eux, qui viennent s'ajouter à d'autres graves difficultés socio-économiques et liées au développement ainsi qu'aux conséquences de la pandémie actuelle de COVID-19.

3. Les participants à la cinquième conférence de Bruxelles ont annoncé des promesses de dons en faveur tant de la Syrie que de la région à hauteur de 4,4 milliards de USD (3,6 milliards d'€) en 2021, ainsi que des engagements pluriannuels de près de 2 milliards de USD (1,7 milliards d'€) pour 2022 et au-delà. En outre, les institutions financières internationales et les donateurs ont annoncé qu'ils accorderaient des prêts à des conditions privilégiées à hauteur de quelque 7 milliards d'USD (5,9 milliards d'€). Les participants à la conférence se sont félicités que la communauté internationale ait octroyé pour 2020 des montants bien supérieurs aux promesses de dons faites lors de la quatrième conférence de Bruxelles. Les coprésidences et les principaux donateurs ont convenu de continuer à élargir la base de ressources et de veiller à ce que la rapidité, la prévisibilité, la flexibilité, la cohérence et l'efficacité de l'aide soient accrues. Les promesses de financement annoncées lors de la cinquième conférence de Bruxelles sont présentées dans l'annexe relative à la levée des fonds.

4. Le conflit en Syrie continue de générer des besoins d'une ampleur, d'une gravité et d'une complexité sans égales. La situation au sein du pays s'est considérablement aggravée en 2020 du fait de la détérioration rapide des conditions socio-économiques, encore exacerbée par les crises frappant le Liban et par les conséquences de la COVID-19. Selon les estimations, 13,4 millions de personnes, dont près de la moitié sont des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire dans le pays, un chiffre en augmentation de 21 % par rapport à 2020. Pour 2021, le plan d'intervention humanitaire pour la Syrie est doté d'un budget estimé à 4,2 milliards d'USD en vue de fournir une aide vitale immédiate, une protection et un soutien à la résilience à 12,3 millions de personnes à travers le pays.

5. Le conflit en Syrie a également de profondes répercussions sur la stabilité régionale. Plus de 10 millions de personnes, dont plus de 5,6 millions de Syriens enregistrés comme réfugiés et quelque

4,8 millions de membres des communautés qui les accueillent, ont besoin de soutien en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. Pour 2021, le plan régional pour les réfugiés et la résilience a besoin plus de 5,8 milliards d'EUR pour aider les réfugiés, les communautés d'accueil et les gouvernements des pays concernés à faire face aux difficultés multiples et croissantes auxquelles ils sont confrontés.

6. La pandémie de COVID-19 constitue un défi supplémentaire. À la lumière de la hausse des incidences au niveau régional, il est vital que la montée en puissance des mesures de santé publique et sociales efficaces se poursuive. Les participants à la conférence ont souligné la nécessité de veiller à une distribution équitable des vaccins, de manière à atteindre les plus vulnérables et les intervenants de première ligne, y compris les travailleurs sanitaires et humanitaires, à travers le pays, par les moyens les plus directs. Cette campagne de vaccination devrait être financée dans son intégralité sans pour cela réaffecter des fonds destinés à des besoins humanitaires grandissants. Les campagnes de vaccination dans les pays voisins devraient permettre à chacun, quel que soit son statut, d'avoir accès aux vaccins en fonction de critères de vulnérabilité.

### ***Dialogue avec la société civile***

7. Les participants à la conférence ont souligné l'importance de continuer à collaborer avec la société civile syrienne et à lui fournir une aide sur le plan financier et en matière de renforcement des capacités. Les organisations de la société civile (OSC) syriennes ont contribué dans une large mesure aux efforts humanitaires, de protection et de résilience consentis ces dix dernières années. Elles auront un rôle important à jouer dans l'élaboration de l'avenir du pays et dans la défense des droits de tous les Syriens, notamment ceux des femmes et de la prochaine génération.

8. Malgré les difficultés logistiques posées par la pandémie, la cinquième conférence de Bruxelles est parvenue à nouer des contacts avec des représentants de la société civile en Syrie et dans la région. Au total, 1 572 organisations de l'ensemble de la Syrie et de la région ont été consultées tout au long des préparatifs de la conférence sur des thèmes essentiels relatifs à la réponse internationale à apporter au conflit en Syrie, y compris au moyen de vastes consultations en ligne, et près de 40 manifestations parallèles interactives ont été organisées lors de la semaine précédant la conférence. L'UE a également intégré des expériences qu'elle a tirées de son engagement et de son dialogue permanents au sein de son espace consultatif en ligne local destiné à la société civile syrienne. Conformément à la pratique antérieure, une journée de dialogue a été organisée virtuellement le 29 mars, à l'occasion de laquelle des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile (OSC) syriennes, jordaniennes, libanaises, turques et internationales ont pu dialoguer avec des ministres et des hauts fonctionnaires de pays accueillant des réfugiés, de l'UE et des agences des Nations unies.

9. Le haut représentant de l'Union/vice-président (HR/VP) de la Commission européenne, M. Josep Borrell Fontelles, et l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie, M. Geir O. Pedersen, ont tenu une session virtuelle à huis clos de la plateforme «Civil Society Support Room» (CSSR) en marge de la conférence. Les participants ont donné leur avis et partagé leurs connaissances sur toute une série de questions liées aux moyens de subsistance, aux droits de l'homme, aux détenus, à la protection des civils et à l'accès humanitaire. Le rôle indispensable que la société civile syrienne peut jouer à l'appui d'une résolution politique du conflit a également été examiné.

10. La cinquième conférence de Bruxelles a particulièrement mis l'accent sur les femmes syriennes et les organisations qui les représentent, reconnaissant l'importance vitale de leur rôle dans la restauration du tissu social en Syrie et dans la constitution des fondements d'une paix durable, dans le droit fil de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies. Le comité consultatif

des femmes syriennes a rencontré à huis clos le haut représentant/vice-président, M. Borrell, et l'envoyé spécial des Nations unies, M. Pedersen, et a fourni des indications sur la manière de garantir que les droits et la participation constructive des femmes restent au cœur du processus politique et de la réponse sous forme d'aide.

### ***Situation politique et de sécurité***

11. Les progrès vers une solution politique restent un vœu pieux après une décennie de conflit. Alors que le cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie est respecté dans l'ensemble depuis un an et qu'un calme délicat et fragile règne aussi dans le nord-est du pays, les échauffourées se poursuivent toutefois sur la ligne de front. L'utilisation d'engins explosifs improvisés a également progressé d'une manière alarmante au cours de l'an passé. Des civils continuent de mourir à la suite de violences et d'interventions militaires, tandis que de graves violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme continuent d'être perpétrées dans tout le pays. Les participants condamnent avec la plus grande fermeté la vague d'attentats qui a récemment frappé le nord-ouest de la Syrie, tuant et blessant des dizaines de civils, dans les jours qui ont précédé la cinquième conférence de Bruxelles. Les conditions de sécurité en Syrie du sud restent fluctuantes et requièrent une attention accrue. La détérioration continue et spectaculaire de l'économie syrienne a précipité le pays dans une instabilité prolongée.

12. Les participants à la conférence ont réaffirmé que le seul moyen de régler durablement le conflit en Syrie repose sur le communiqué de Genève (2012) et sur l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui exhortent les parties à mener, sous l'égide des Nations unies, un processus politique conduit et pris en main par les Syriens, en vue de parvenir à un règlement politique de la crise répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien. Le processus politique a pour objectif de mettre un terme au conflit en Syrie, d'instaurer une gouvernance crédible, inclusive, respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes et non sectaire et de mener à bien le processus d'élaboration d'une nouvelle constitution en prélude à la tenue d'élections libres et régulières sous la supervision des Nations unies, auxquelles pourraient également participer les Syriens de la diaspora. Les participants à la conférence ont souligné combien il était important que les femmes syriennes participent pleinement et de manière constructive à toutes les étapes du processus politique et soient représentées à hauteur d'au moins 30 % dans les instances décisionnelles, l'objectif étant d'atteindre la parité. Ils ont également rappelé que la communauté internationale était déterminée à défendre la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

13. Les participants à la conférence ont indiqué qu'ils soutenaient résolument les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie aux fins de l'application intégrale de la résolution 2254 (2015). Ils ont rappelé la nécessité pour les parties de s'engager utilement dans ce processus politique. Bien que le comité constitutionnel ne représente qu'une partie du processus politique prévu par la résolution 2254 (2015), l'avancée de ses travaux pourrait contribuer à ouvrir la voie à un processus politique plus large et à un règlement politique. Les participants à la conférence ont rappelé la nécessité pour les deux parties de faire preuve d'un engagement sincère vis-à-vis du processus.

14. Les participants à la conférence ont salué la priorité donnée par l'envoyé spécial à la nécessité de libérer les personnes détenues et enlevées et de clarifier le sort des personnes disparues, ainsi que l'engagement renouvelé dont il a fait part à renforcer son action à ce sujet avec l'ensemble des acteurs concernés. Ils ont appelé toutes les parties à relâcher les personnes détenues arbitrairement et à se pencher sur la question des personnes disparues, conformément aux résolutions 2254 (2015), 2268 (2016) et 2474 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies. Toutes les parties syriennes ont

également été invitées à mettre fin à toutes les atteintes au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme, y compris à la détention arbitraire, aux disparitions forcées, à la torture, aux abus sexuels et à l'exécution illégale des personnes détenues et enlevées. Toutes les personnes détenues et enlevées doivent être autorisées à contacter leur famille et un avocat. Il est par ailleurs indispensable que des observateurs indépendants et des organisations humanitaires internationales puissent bénéficier d'un accès sans entrave à tous les centres de détention et que des efforts soient réalisés pour continuer à surveiller les cas de disparition, forcée ou non, et à fournir des informations à ce sujet. Les participants à la conférence ont exprimé leur attente de voir l'ensemble des parties syriennes se conformer aux normes internationales et les cas passés ou actuels d'abus allégués durant la détention faire l'objet d'une enquête. Le harcèlement des familles de représentants de la société civile et de militants politiques constitue également un acte répréhensible.

15. Les participants à la conférence ont invité toutes les parties au conflit à prendre des mesures urgentes pour empêcher toute nouvelle disparition, notamment de personnes privées de liberté. Elles ont aussi appelé à la mise en place d'un mécanisme indépendant doté d'un mandat international et appliquant une approche axée sur les victimes pour clarifier le sort de toutes les personnes disparues, sans distinction, et les localiser. Les participants ont également souligné la nécessité de soutenir les victimes, les survivants et les familles des personnes détenues ou portées disparues et de les aider à faire face au passé.

16. La cinquième conférence de Bruxelles a été l'occasion de réitérer le plein soutien international apporté à l'appel lancé par l'envoyé spécial des Nations unies en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle de toute la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). Les participants ont exprimé une nouvelle fois les vives inquiétudes de la communauté internationale concernant les risques d'une résurgence de la violence en Syrie. Ils ont appelé toutes les parties concernées à respecter leurs obligations en vertu du droit international et les engagements pris dans les accords de cessez-le-feu, en particulier le protocole d'accord de septembre 2018 signé entre la Russie et la Turquie pour établir une zone démilitarisée dans le nord-ouest du pays, ainsi que son protocole additionnel du 5 mars 2020. S'il est essentiel de faire face à la menace posée par les groupes terroristes inscrits sur la liste du Conseil de sécurité des Nations unies, cela doit être fait en suivant une approche coopérative, ciblée et efficace qui préserve la stabilité, et dans le plein respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme pour ce qui est de la protection des civils vivant dans le nord-ouest de la Syrie, estimés à quatre millions, afin d'éviter une nouvelle catastrophe humanitaire et notamment des déplacements massifs de population.

17. Les participants ont souligné le fait que la défaite durable de l'EIL/Daech et des autres groupes terroristes inscrits sur la liste du Conseil de sécurité des Nations unies doit rester une priorité internationale essentielle. La renaissance déconcertante de l'EIL/Daech dans le désert central et oriental en 2020 et au début de 2021 doit être combattue par des efforts collectifs. Les participants ont également réaffirmé qu'une éradication durable du terrorisme en Syrie nécessite un véritable règlement politique s'attaquant aux causes profondes du conflit.

### ***Situation humanitaire et assistance en Syrie***

18. Après dix années de crise, les participants ont noté que les besoins humanitaires n'avaient jamais été aussi importants. Quelque 13,4 millions de personnes, dont près de la moitié sont des enfants, ont actuellement besoin d'une aide humanitaire en Syrie. Le nombre de Syriens en situation d'insécurité alimentaire a progressé de 57 % en un an, atteignant 12,4 millions de personnes, soit 60 % de la population, et pas moins de 1,3 million de Syriens dépendent totalement de l'aide alimentaire pour leur survie à présent. Les prix des denrées alimentaires sont désormais 33 fois plus élevés en moyenne qu'avant la guerre et on estime qu'environ 90 % de la population vit dans la pauvreté.

19. La conférence a aussi été l'occasion de faire part d'inquiétudes face à la détérioration continue et spectaculaire de l'économie syrienne après dix années de conflit, aggravée encore par la crise en cours au Liban voisin et par l'incidence planétaire de la pandémie de COVID-19. Cette situation a créé les pires conditions socio-économiques qui soient en Syrie, et notamment une instabilité prolongée, une pauvreté en hausse, une insécurité alimentaire, des moyens d'existence qui s'étiolent et une insuffisance des services de base et des moyens permettant de satisfaire les besoins essentiels. La livre syrienne a perdu 80 % de sa valeur depuis octobre 2019 et le revenu moyen s'est effondré, tombant bien en deçà du minimum nécessaire pour garantir l'accès aux produits de base. Le prix du panier alimentaire moyen, en particulier, a augmenté de 236 % entre décembre 2019 et décembre 2020.

20. En 2020, les opérations humanitaires ont permis de secourir en moyenne 7,7 millions de personnes par mois sur tout le territoire syrien. Elles sont d'une importance vitale, en cela qu'elles permettent d'atténuer certains des effets les plus graves du conflit. Les participants à la conférence ont à nouveau confirmé l'importance de fournir une aide humanitaire à l'ensemble des civils en ayant besoin, dans le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Les coprésidents ont invité toutes les parties au conflit à se conformer aux obligations juridiques qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et à exercer pleinement leurs responsabilités pour faciliter un accès humanitaire inconditionnel, sûr, rapide, sans entrave et durable à toutes les personnes en ayant besoin en Syrie. Les acteurs humanitaires doivent pouvoir procéder à des évaluations impartiales et indépendantes des besoins, sélectionner les bénéficiaires et les partenaires et assurer le suivi des programmes, y compris surveiller la protection, sans aucune restriction ni considération autres que celles de la vulnérabilité et des besoins. La protection des travailleurs humanitaires et des personnels de santé, des civils et des infrastructures civiles constitue une obligation au regard du droit international humanitaire.

21. Les participants ont demandé instamment que des efforts concertés soient déployés pour utiliser toutes les modalités de l'intervention humanitaire, de manière complémentaire et coopérative, afin d'atteindre les personnes les plus touchées dans l'ensemble de la Syrie. En particulier, les participants à la conférence ont souligné la nécessité de renouveler et éventuellement d'étendre la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'aide transfrontières pour une période supplémentaire de 12 mois. Aucune autre solution n'existe pour remplacer les opérations transfrontières actuellement soutenues par les Nations unies dans le nord-ouest de la Syrie afin de répondre aux besoins urgents de 3,4 millions de personnes. Les participants à la conférence ont également demandé instamment au Conseil de sécurité des Nations unies de trouver immédiatement des solutions aux problèmes d'accès dans les zones précédemment couvertes par la résolution sur l'assistance transfrontières dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie. Le franchissement des frontières et des lignes en un plus grand nombre de points doit permettre d'acheminer l'aide à tous les Syriens qui en ont besoin, où qu'ils soient et aussi longtemps que nécessaire. Les efforts visant à décentraliser davantage la présence humanitaire doivent également se poursuivre afin de contribuer à l'amélioration de la protection, d'assurer la résilience et la capacité d'action des communautés et de garantir la fourniture d'une aide plus localisée.

22. Les participants ont souligné que la crise syrienne reste un défi en matière de protection, caractérisé par de multiples difficultés qui affectent la vie de millions de Syriens au quotidien, en ce compris leurs besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La sûreté et la sécurité des civils doivent être placées au cœur de la réponse humanitaire. Les participants ont souligné le lourd impact de la crise sur les femmes et les enfants, particulièrement en raison de l'augmentation de la violence à caractère sexiste, et notamment la violence domestique et le mariage forcé ainsi que l'exploitation par le travail. Les femmes et les filles, en particulier les adolescentes, sont les premières victimes de la situation critique en matière de protection. La grave crise économique qui sévit en Syrie pousse les familles à faire des choix de plus en plus désespérés pour survivre, ce qui a pour

conséquence une augmentation du nombre d'enfants non scolarisés, qui se retrouvent exposés à un risque accru de travail et de mariage précoce.

23. Les participants à la conférence ont rappelé qu'un accès aux documents d'état civil, comme les actes de naissance, de mariage et de décès ou les cartes d'identité, constitue une mesure de protection essentielle pour tous les Syriens, qu'ils vivent tant à l'intérieur de leur pays qu'à l'étranger. Ils ont appelé au respect du droit au logement, des droits fonciers et des droits de propriété, notamment pour les femmes, ainsi qu'à la disponibilité de la justice et des services de base, et l'accès à ceux-ci, pour tous les Syriens, sans aucune restriction ni limitation. Le droit au logement, les droits fonciers et de propriété, ainsi que la restitution de ces droits, sont un facteur essentiel pour permettre aux Syriens de planifier ensemble une vie future en paix et dans la dignité.

24. Le plan d'intervention humanitaire poursuit trois objectifs stratégiques: sauver des vies et atténuer les souffrances, renforcer la protection et accroître la résilience et l'accès aux services. Les participants à la conférence ont rappelé que l'aide doit continuer d'accorder la priorité aux besoins vitaux, notamment des services en matière de protection et de santé sexuelle et génésique, en mettant davantage l'accent sur le maintien de moyens de subsistance dignes et adéquats, le développement des compétences et l'autonomisation économique, en particulier pour les jeunes et les femmes, qui subissent de manière disproportionnée les répercussions du conflit et, plus récemment, de la pandémie de COVID-19. La participation et l'autonomisation des communautés restent déterminantes pour articuler et hiérarchiser les besoins. L'aide doit tenir compte de la dimension de genre et des situations de conflit, doit se fonder sur des évaluations indépendantes des besoins, ne doit en aucun cas bénéficier à des parties qui auraient commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ni leur offrir le moindre soutien, et ne doit pas cautionner, ou conforter de manière indirecte, l'ingénierie sociale ou démographique.

25. Les participants à la conférence ont rappelé que le caractère prolongé de la crise syrienne exige une intensification des efforts, dans le cadre humanitaire, pour soutenir le relèvement rapide, la résilience, le renforcement des capacités et l'autonomie des communautés par la fourniture participative de services de base, de moyens de subsistance et par le développement économique local, qui vont renforcer la durabilité et l'efficacité de la réponse humanitaire. Cet effort revêt une importance particulière dans les régions rurales, où l'effondrement des moyens de subsistance agricole érode davantage la stabilité alimentaire de la Syrie et où l'aide aux petits exploitants agricoles doit être renforcée, y compris en améliorant l'accès à l'eau. Dans un contexte où l'espace dévolu à la société civile est restreint et risque de disparaître, l'approche susmentionnée peut contribuer à renforcer la cohésion sociale, à donner des moyens d'agir aux communautés locales pour qu'elles déterminent leurs besoins et défendent leurs droits, et à garantir un environnement plus protecteur limitant le recours à des stratégies d'adaptation préjudiciables. La prise en compte des situations de conflit est la clé de son succès.

26. Enfin, les participants à la conférence ont reconnu la nécessité, lorsque cela est possible, de redoubler d'efforts pour stabiliser la situation en Syrie et contribuer à la cohésion sociale et à la résilience, y compris par le renforcement des capacités de la société civile et des pratiques de gouvernance plus inclusives. Cette aide devrait également respecter strictement une approche tenant compte des situations de conflit.

27. Les Nations unies ont réaffirmé que leurs paramètres et principes d'assistance en Syrie orienteront leur aide et permettront d'apporter davantage qu'une aide d'urgence vitale.

## ***Retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés***

28. La crise syrienne est de loin la plus importante crise de déplacement de notre époque. Plus de 12 millions de Syriens sont toujours déplacés, dont 6,7 millions à l'intérieur du pays et 5,6 millions réfugiés dans les pays voisins. En ce qui concerne les PDI, 1,8 million de nouveaux mouvements et 448 000 mouvements de retour spontané ont été enregistrés en 2020, dont la majorité dans le nord-ouest de la Syrie. En ce qui concerne les réfugiés, on estime à 38 233 le nombre de retours en 2020, soit une forte baisse par rapport à 2018 et 2019. Le retour est un droit devant être exercé sur la base d'une décision individuelle, prise en toute liberté et connaissance de cause. Toutefois, les participants ont souligné que les conditions en Syrie n'étaient pas réunies pour promouvoir ou organiser des retours volontaires à grande échelle, dans des conditions de sécurité et de dignité conformes au droit international. Les réfugiés et les déplacés internes qui choisissent de rentrer chez eux ont besoin de sécurité face aux conflits armés, aux persécutions politiques et aux arrestations arbitraires, et doivent avoir accès à des services opérationnels et à des moyens de subsistance, entre autres considérations. Le soutien apporté devrait être guidé par leurs besoins, leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs décisions, sur la base d'informations précises et factuelles, quant à l'opportunité d'un retour à l'heure actuelle. Ce soutien ne devrait pas contribuer à l'ingénierie démographique. Tous les gouvernements accueillant des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la région et au-delà doivent respecter le principe de non-refoulement et s'engager à appliquer un moratoire sur les expulsions sommaires de réfugiés syriens. Les participants ont rappelé l'importance des *seuils de protection et des paramètres pour le retour des réfugiés en Syrie*, fixés par les Nations unies en février 2018.

29. Les participants à la conférence ont noté l'importance de l'assistance pour œuvrer à la suppression des obstacles à un retour volontaire, sûr et digne, et pour soutenir les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que les communautés dans lesquelles ils sont retournés spontanément. Le maintien et l'augmentation des niveaux d'assistance et l'accès à la protection, aux moyens de subsistance et aux services dans les pays d'accueil ainsi que leur renforcement en Syrie-même constituent des éléments essentiels pour permettre aux réfugiés de prendre une décision volontaire de retour, sans contraintes, et pour soutenir les solutions locales. Ceux qui retournent spontanément ou envisagent de le faire ont également besoin d'un soutien et d'une aide tenant compte des situations de conflits pour défendre leurs droits, y compris les droits de propriété et les droits de l'homme. Les participants à la conférence ont appelé les autorités syriennes à redoubler d'efforts pour mettre en place des conditions propices aux retours et s'attaquer aux obstacles au retour invoqués par les réfugiés, notamment en veillant à ce que leur sécurité soit garantie et que leurs droits soient respectés à leur retour.

30. Les participants à la conférence ont réaffirmé la pertinence du Pacte mondial sur les réfugiés dans le contexte de la crise syrienne. Les coprésidents et la communauté des donateurs ont souligné la nécessité de maintenir une stratégie de protection globale et de renforcer une stratégie de solutions durables en Syrie et dans la région. Les participants à la conférence ont par ailleurs reconnu que la réinstallation dans des pays tiers constituait un élément fondamental du partage international des responsabilités et un outil de protection essentiel pour les réfugiés courant des risques accrus en matière de protection, y compris pour les femmes et les filles survivantes ou exposées au risque de violence. L'importance de cet outil, ainsi que celle d'autres voies d'entrée légales, a été soulignée lorsqu'il s'agit de proposer un accès sûr et digne à des solutions à plus long terme au-delà du voisinage immédiat de la Syrie.

31. Les participants à la conférence ont également rappelé que les quelque 438 000 réfugiés palestiniens vivant en Syrie sont dans une situation de plus en plus précaire.

## ***Éducation et enfants***

32. Les participants sont convenus que l'éducation et la protection de l'enfance restent des domaines d'investissement essentiels. Chaque année, un tiers des presque 2,5 millions d'enfants syriens en âge d'aller à l'école ne reçoivent aucune forme d'enseignement. L'enseignement public est sous pression dans toute la région. Il convient d'accélérer les progrès accomplis pour donner accès à un enseignement de qualité, à un enseignement non formel et à des programmes de rattrapage, notamment l'apprentissage à distance en raison du risque de COVID-19. Ils jouent un rôle essentiel dans la protection des enfants, dont beaucoup souffrent des conséquences psychosociales d'un conflit et d'un déplacement prolongés, et ouvrent la voie à une participation constructive de ces enfants au sein de leurs communautés et de leurs sociétés.

33. Les participants ont rappelé que tous les enfants soupçonnés de liens avec des groupes armés et capturés dans le cadre d'opérations militaires devraient prioritairement être traités comme des victimes de recrutement, conformément au droit international humanitaire ainsi qu'aux normes internationales relatives aux droits de l'enfant. La situation humanitaire, en particulier celle des enfants dans les camps du nord-est de la Syrie, est également source d'inquiétude. Les participants à la conférence ont pris note de l'appel lancé par le Secrétaire général aux États membres, ainsi que de l'offre d'aide coordonnée des Nations unies, pour faciliter le rapatriement volontaire des femmes et des enfants étrangers ayant des liens familiaux présumés avec l'EIL, qui se trouvent actuellement dans des camps dans le nord-est du pays et en Iraq, conformément aux principes du droit international et dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

## ***Soutien régional et conséquences de la crise syrienne***

34. Les participants à la conférence ont reconnu les progrès réalisés par les gouvernements des pays d'accueil, par les donateurs et par les Nations unies dans la concrétisation des engagements pris lors des conférences passées, y compris dans le cadre du programme régional pour les réfugiés et la résilience mené par le HCR et le PNUD et des priorités de partenariat UE-Jordanie et UE-Liban. Dans un contexte marqué par une vulnérabilité extrême et persistante des réfugiés en provenance de Syrie et de leurs communautés d'accueil, il conviendrait toutefois de redoubler d'efforts pour maintenir une protection efficace des réfugiés, améliorer davantage leur accès aux soins de santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance, garantir le respect de leurs droits humains fondamentaux et de leurs droits juridiques, accroître leur potentiel d'autonomie et créer des possibilités de contribuer au développement économique des pays d'accueil. Les participants à la conférence ont noté qu'un droit de séjour régulier provisoire est essentiel pour la capacité des réfugiés à accéder à la protection et aux services. L'UE a fait part de son intention de continuer à répondre à ces besoins et à fournir une assistance aux communautés d'accueil et à leurs administrations en vue de renforcer la résilience et l'autonomie, en s'appuyant notamment sur l'expérience de son fonds fiduciaire régional en réponse à la crise syrienne<sup>1</sup> et de sa facilité en faveur des réfugiés en Turquie<sup>2</sup>.

35. La communauté internationale a réaffirmé son engagement sans faille d'aider les pays voisins de la Syrie à continuer de surmonter les multiples difficultés qu'ils rencontrent, en maintenant une aide humanitaire et un soutien à la résilience, principalement par l'intermédiaire du programme régional pour les réfugiés et la résilience et de ses 270 partenaires, axé sur le renforcement des capacités de

---

<sup>1</sup> Le fonds fiduciaire régional a alloué plus de 2,3 milliards d'€ en faveur d'actions de soutien visant plus de 7,8 millions de réfugiés dans les pays voisins et dans les communautés d'accueil, principalement en Jordanie, au Liban, en Iraq et en Turquie. La mise en œuvre des activités devrait se poursuivre jusqu'à la mi-2025.

<sup>2</sup> La facilité en faveur des réfugiés en Turquie a mobilisé 6 milliards d'€. L'intégralité du budget opérationnel a été engagée et a fait l'objet de contrats, et plus de 4 milliards d'EUR ont été décaissés. Ce soutien est fondé sur des projets dont les activités se poursuivront jusqu'en 2025. Afin de garantir le maintien d'une aide humanitaire importante en faveur des réfugiés en Turquie, l'UE a convenu de mobiliser 535 millions d'€ supplémentaires en 2020.

réaction et des systèmes nationaux, les moyens de subsistance et les besoins des réfugiés syriens et des communautés d'accueil. Les donateurs continueront de renforcer les capacités nationales des pays voisins de la Syrie, ainsi que l'appropriation des stratégies de réaction par ces derniers et leur rôle de premier plan dans ce domaine. Les participants à la conférence reconnaissent l'importance des institutions nationales et locales pour fournir les services de base aux communautés en cette période d'accroissement tant de la demande que des promesses de dons. Les participants à la conférence ont souligné la nécessité pour les voisins de la Syrie de mettre en place une planification du redressement après la crise syrienne et la COVID-19 porteuse d'une vision à long terme, en rappelant la nécessité de créer les conditions d'un développement économique durable et de reconstruire en mieux, en s'adaptant aux besoins liés à la transformation écologique et numérique.

36. Les participants à la conférence ont loué la Turquie pour avoir offert à la plus grande population de réfugiés au monde l'accès à des services nationaux tels que les soins de santé et l'éducation, à des services sociaux et municipaux, et à des possibilités d'intégration sur le marché du travail, ce qui a pour conséquence que le pays supporte l'essentiel des coûts financiers liés à l'action en faveur des réfugiés. Les participants à la conférence ont salué les efforts intenses déployés par la Turquie pour endiguer la propagation de la COVID-19 et intégrer les réfugiés dans ces efforts. Ils ont félicité la Turquie pour ses efforts visant à favoriser l'autonomie des réfugiés et la cohésion sociale. L'action globale de la Turquie en faveur des réfugiés témoigne des bonnes pratiques, des enseignements tirés et de l'expérience précieuse acquise lors de l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que dans le cadre du plan régional pour les réfugiés et la résilience et dans celui de la coopération réussie entre l'UE et la Turquie, par l'intermédiaire de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.

37. Les participants à la conférence ont salué les efforts considérables et soutenus déployés par le Liban pour accueillir le plus grand nombre de réfugiés par habitant dans le monde, notamment pour permettre aux réfugiés d'accéder aux services publics. Ils ont loué les efforts consentis par le Liban pour continuer à ouvrir des écoles, des centres de développement social et des infrastructures de santé publique pour les réfugiés. Les participants à la conférence ont reconnu les engagements pris par le Liban pour faciliter la délivrance de titres de séjour légal et, partant, l'accès à la protection et aux services de base. Ils ont reconnu la situation unique à laquelle le Liban et sa population sont confrontés en raison de sérieuses difficultés découlant de l'absence de gouvernement de plein exercice, de la grave crise économique et financière actuelle, de la pandémie de COVID-19 et des conséquences de dix années de conflit en Syrie. L'explosion survenue au port de Beyrouth le 4 août 2020 a aggravé la situation et les participants à la conférence se sont félicités dans ce contexte du cadre de réforme, de relance et de reconstruction. Plus de 55 % de la population au Liban vit dans la pauvreté, une proportion qui atteint 90 % dans le cas des réfugiés syriens. Seuls 4 % des réfugiés syriens enregistrés au Liban sont considérés comme autonomes sur le plan alimentaire. Un nombre croissant de ressortissants libanais sont également touchés par l'insécurité alimentaire.

38. Les participants à la conférence ont loué les efforts significatifs et tangibles déployés par la Jordanie, en particulier en termes d'extension de services, y compris pour permettre aux réfugiés syriens de suivre un enseignement et d'accéder au marché du travail ainsi qu'aux soins de santé. Ils ont également loué la Jordanie d'avoir lancé d'une campagne de vaccination contre la COVID-19 couvrant à la fois les Jordaniens et les non-Jordaniens, y compris les réfugiés syriens, et d'être le premier pays au monde à pratiquer la vaccination dans les camps de réfugiés. Les participants à la conférence ont salué l'ambition de la Jordanie d'aller de l'avant avec une transformation écologique et numérique de l'économie et des réformes structurelles propices à la création d'emplois et à l'amélioration des services sociaux. Ils ont reconnu l'urgence de maintenir les investissements dans des services sociaux de qualité qui soient abordables, en particulier dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'éducation, pour les communautés d'accueil et les réfugiés et auxquels ces derniers puissent accéder équitablement. L'extension de la sécurité sociale est également une priorité essentielle. Les participants à la conférence ont également souligné l'importance de s'attaquer aux

vulnérabilités au niveau individuel et au niveau des ménages et des communautés. Les participants à la conférence ont réaffirmé la volonté de la communauté internationale de soutenir les efforts de la Jordanie.

39. Les participants à la conférence ont pleinement reconnu les efforts fournis par l'Iraq pour accueillir et soutenir les réfugiés syriens, principalement dans sa région du Kurdistan, ce dont ils lui sont reconnaissants. Ils ont également exprimé leur détermination à maintenir un niveau élevé de soutien à l'Iraq en vue de répondre aux besoins humanitaires engendrés par des années de conflit, par les déplacements massifs de population à l'intérieur du pays et par la perturbation de l'accès aux services sociaux, ainsi qu'aux besoins spécifiques liés au conflit syrien.

40. Les participants à la conférence ont reconnu et salué la contribution importante de l'Égypte en matière d'accueil des réfugiés syriens, ainsi que les politiques inclusives adoptées par le gouvernement égyptien dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et des services publics. Ils ont en outre pris acte des efforts actuellement déployés par l'Égypte pour renforcer son régime d'asile et protéger les droits des réfugiés syriens.

### ***Responsabilité et lutte contre l'impunité***

41. Les participants à la conférence ont fait part de leur inquiétude face à l'impunité dont jouissent les responsables des graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises durant le conflit en Syrie, et ont condamné ces violations de la manière la plus ferme possible. Ils ont souligné qu'il était urgent de garantir la vérité et la justice, et notamment de veiller à ce que les auteurs de violations et d'abus répondent de leurs actes, notamment en cas de violences sexuelles et sexistes, de disparitions forcées, de détention arbitraire, de torture, d'utilisation d'armes chimiques et d'attaques aveugles contre des civils ou des infrastructures civiles, dont certaines peuvent constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La lutte contre l'impunité est à la fois une exigence légale et un élément essentiel permettant de parvenir à une paix durable et à une véritable réconciliation.

42. Les coprésidents ont salué le travail important réalisé par la commission d'enquête et par le mécanisme international, impartial et indépendant (MIII). Ils ont de nouveau appelé à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie. À défaut de pouvoir traduire les auteurs de crimes de guerre devant la justice internationale, le fait de les poursuivre devant une juridiction nationale, lorsque c'est possible, peut apporter une contribution importante. Les participants à la conférence ont pris acte du verdict rendu récemment par le tribunal régional supérieur de Coblence, en Allemagne, et des récentes mesures prises par les Pays-Bas et le Canada dans le cadre de la convention des Nations unies contre la torture, dont la Syrie est signataire.

43. Les coprésidences se sont félicitées des conclusions de la commission d'enquête sur les incidents survenus dans le nord-ouest de la Syrie, telles qu'elles ont été communiquées par le secrétaire général, et les participants ont reconnu les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses recommandations. Elles ont également salué la publication du premier rapport de l'équipe d'investigation et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), destiné au Conseil exécutif de l'OIAC et au Secrétaire général des Nations unies, et ont pris acte de ses conclusions avec une vive inquiétude. Elles ont en outre fermement condamné l'utilisation d'armes chimiques par l'armée de l'air arabe syrienne et rappelé que les personnes identifiées comme responsables de l'utilisation d'armes chimiques doivent répondre de ces actes répréhensibles, qui constituent une violation de la convention sur les armes chimiques.

### ***Remarques de conclusion***

44. L'UE continuera de suivre la concrétisation des engagements financiers pris lors de la conférence, en collaboration avec les Nations unies comme pour les précédentes conférences de Bruxelles, et de rendre compte des progrès réalisés en Jordanie et au Liban en ce qui concerne les principaux engagements mutuels pris lors de conférences passées au sujet d'actions concrètes.

45. Les Nations unies ont rappelé l'appel mondial lancé par le Secrétaire général en faveur de la levée des sanctions pouvant compromettre la capacité des pays à garantir l'accès à la nourriture et à des produits et services de santé essentiels pour faire face à la pandémie de COVID-19. Elles ont pris acte de la garantie donnée par les États et entités concernés que leurs programmes de sanctions concernant la Syrie n'interdiraient pas la circulation de biens humanitaires et ne cibleraient pas les médicaments et les fournitures médicales. L'UE a rappelé que ses sanctions applicables à la Syrie sont conçues conformément au droit international et mises en œuvre en s'efforçant d'éviter toute incidence négative sur la fourniture de l'aide humanitaire, y compris le matériel médical essentiel et les fournitures nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et limiter la propagation du virus à travers le monde.

46. Les participants à la conférence ont réaffirmé l'importance de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies et des résolutions subséquentes pour garantir « que l'aide humanitaire, y compris les équipements médicaux et chirurgicaux, atteigne, par les voies les plus directes, les populations dans le besoin où qu'elles se trouvent en Syrie ». Après dix années de conflit, face à une situation humanitaire qui s'aggrave et des besoins en augmentation en 2021, exacerbés par la COVID-19 et le déclin économique, la nécessité d'un accès transfrontalier demeure aussi pressante aujourd'hui qu'elle l'a été par le passé.

47. Les pays donateurs et l'UE ont réaffirmé que la reconstruction et le soutien international à sa mise en œuvre ne seront possibles que lorsqu'une solution politique crédible, conforme à la résolution 2254 (2015) et au communiqué de Genève, sera fermement engagée. La réussite du processus de reconstruction passera également par des conditions minimales de stabilité et d'inclusivité, par un gouvernement démocratique d'ouverture garantissant la sûreté et la sécurité de la population, par une stratégie de développement concertée qui tienne compte des situations de conflit, par des interlocuteurs fiables et légitimes, ainsi que par des garanties de responsabilité quant à l'usage des financements. À l'heure actuelle, la Syrie ne satisfait à aucune de ces conditions.